Commission paritaire conventionnelle CPC Industrie Mécatronique

CCT INDUSTRIE MECATRONIQUE

Salaires minimums au 1er janvier 2020

versés 13 fois / an sur la base de la durée hebdomadaire de travail de 40 heures

Le champ d'application des salaires minimums présentés ci-dessous est défini à l'art. 1 de la CCT de l'Industrie Mécatronique. Pour déterminer le niveau de salaire minimum applicable¹, il y a lieu :

- de prendre en compte la catégorie définie par le niveau de formation requis ;
- de tenir compte de l'expérience professionnelle;
- de veiller à la bonne adéquation entre le poste et le niveau de formation requis par ce dernier (cahier des charges du poste).

Catégories par niveau de formation requis			Expérience professionnelle	Salaire Mensuel ² x13	Salaire Annuel	Salaire Horaire ³			
A	Collaborateur-trice-s sans CFC	A1	Moins d'1 an	3'897	50'661	22.48			
		A2	De 1 à 4 ans	4'197	54'561	24.21			
		А3	De 5 à 10 ans	4'340	56'420	25.04			
		Α4	Plus de 10 ans	4'540	59'020	26.19			
_	Collaborateur-trice-s avec CFC	B1	Moins d'1 an	4′540	59'020	26.19			
		B2	De 1 à 4 ans	4'790	62'270	27.64			
В		В3	De 5 à 10 ans	4'990	64'870	28.79			
		В4	Plus de 10 ans	5'290	68'770	30.52			
	Collaborateur-trice-s niveau Ecoles supérieures ES	C1	Moins d'1 an	5′290	68'770	30.52			
С		C2	De 1 à 4 ans	5′540	72'020	31.96			
		C3	De 5 à 10 ans	5′990	72 020	34.56			
		C4	Plus de 10 ans	6'440	83'720	37.15			
67 1103 de 10 dii3									
D	Ingénieur-e-s Universitaire ou HES 180 ECTS (Bachelor)	D1	Moins d'1 an	5′490	71′370	31.67			
		D2	De 1 à 4 ans	5'990	77'870	34.56			
		D3	De 5 à 10 ans	6'490	84'370	37.44			
		D4	Plus de 10 ans	7'090	92'170	40.90			
E	Ingénieur-e-s Universitaire ou HES 300 ECTS (Master)	E1	Moins d'1 an	6'090	79′170	35.14			
		E2	De 1 à 4 ans	6′390	83'070	36.87			
		E3	De 5 à 10 ans	6'990	90'870	40.33			
		E4	Plus de 10 ans	7'490	97′370	43.21			

Notes:

Les indemnités suivantes s'ajoutent au salaire horaire de base :

- l'indemnité jours fériés/chômés (sur le salaire de base)
- l'indemnité vacances (sur le salaire de base + l'indemnité jours fériés/chômés)
- le 13ème salaire (sur le salaire de base + l'indemnité jours fériés/chômés + les indemnités vacances)

Ex. de calcul pour le premier salaire horaire :

[3897 / (nombre d'heures travaillées par mois)] = [3'897 / (260/12*8)] = [3'897 / 173.33] = 22.48

¹ En cas de litige ou d'interprétation divergente entre l'employeur et l'employé-e, la CPC Mécatronique peut statuer.

Le salaire minimum mensuel doit être respecté et ce, indépendamment de l'octroi d'un éventuel bonus ou d'une éventuelle gratification (art. 322d CO). Demeure réservée l'analyse de situations particulières par la CPC.

Commission paritaire conventionnelle CPC Industrie Mécatronique

Autres catégories de salaires minimums 2020

Apprenti-e-s	Nombre d'années	Salaire Mensuel x13	Vacances
	1 ^{ère} année	325	13 semaines
Apprenti-e-s Techniques	2 ^{ème} année	850	6 semaines
	3 ^{ème} année	1'175	5 semaines
	4 ^{ème} année	1'600	5 semaines
	1 ^{ère} année	670	8 semaines
Apprenti-e-s Commerce	2 ^{ème} année	875	6 semaines
	3 ^{ème} année	1'200	5 semaines

Job d'été ⁴	Classe d'âge	Salaire Horaire 13 ^{ème} inclus	Salaire Horaire vacances incluses
	Dès 15 ans révolus	15.74/h	17.40/h
Job d'été: enfants des collaborateur-trice-s de	Dès 16 ans révolus	16.54/h	18.30/h
l'entreprise, engagé-e-s durant les vacances	Dès 17 ans révolus	17.44/h	19.30/h
scolaires	Dès 18 ans révolus	18.62/h	20.60/h
	Dès 19 ans révolus	19.25/h	21.30/h

Notes:

- Respect des dispositions de la CCT;
- Pas d'heures supplémentaires ;
- Pas de travail le samedi;
- Pas d'horaire atypique (équipe, etc.);
- Pas de travail qui ne soit pas en conformité avec les aptitudes physiques ;
- Interdiction légale, pour les jeunes de moins de 18 ans révolus, de pratiquer toute activité dangereuse au sens de l'ordonnance du DEFRI.

Le document original a été signé le 13.12.2019 et est consultable à notre secrétariat

⁴ Conditions de travail requises pour les emplois d'été : il est convenu qu'une attention toute particulière sera apportée aux conditions de travail des jeunes employé-e-s dans la mécatronique durant les vacances scolaires. L'on veillera notamment aux exigences suivantes :